

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES D'ATHLETISME

INFORMATIONS RELATIVES A L'ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Les élections du Comité Directeur de la **Ligue Régionale d'Athlétisme d'Auvergne-Rhône-Alpes** se tiendront le **30 novembre 2024 à 10h à Saint-Priest-en-Jarez (Loire)** lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue.

Nombre de postes nécessaires pour pouvoir présenter une liste à l'élection du Comité Directeur : **30** conformément à l'article 14.2 des statuts de la Ligue.

Dont une représentation des deux sexes dans un pourcentage minimum de 50% des sièges à pourvoir.

Les candidats présents sur les listes devront, conformément aux articles 14 et 15 des statuts de la Ligue, être :

- Majeurs au jour de l'élection ;
- Jouir de leurs droits civiques et politiques ;
- Être licenciés à la FFA dans un Club de la Ligue à la date du dépôt des candidatures ;
- Ne pas faire l'objet d'une des incompatibilités prévues à l'article 15 des statuts.

En outre, les candidats doivent être licenciés au jour de l'Assemblée Générale.

Pour se présenter à l'élection, il est rappelé que la liste doit être complète, conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts.

Conformément à l'article 13.3 des statuts de la Ligue, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans.

Date limite de dépôts des listes de candidats : Entre le **26 octobre 2024 et le 10 novembre 2024**